



## occupation du domicile après prononcé du divorce.

Par **jo1256**, le **28/01/2011** à **22:15**

bonjour

Durant la procédure de divorce mon ex épouse s'est vue attribuer notre logement à titre gratuit. Le jugement à eu lieu en juin dernier. depuis mon ex épouse est restée avec l'un de mes fils dans la maison. est-il vrai que celle-ci me doit un loyer ou demi loyer pour la période post-jugement? Dois-je faire constater qu'elle est toujours dans les lieux? par qui? qui fixe le montant du loyer?

merci

Par **Domil**, le **28/01/2011** à **22:23**

Est-ce que ce logement est un bien commun ou en indivision ?

Par **jo1256**, le **29/01/2011** à **13:54**

bonjour

c'est un bien acheté après mariage. nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

Par **Domil**, le **29/01/2011** à **14:08**

Donc oui, si le jugement de divorce ne lui donne pas la jouissance du logement, elle vous doit une indemnité d'occupation dont le montant s'évalue à l'amiable ou devant la justice si vous ne pouvez vous mettre d'accord.

Où en êtes-vous de la dissolution de la communauté ?

Par **jo1256**, le **29/01/2011** à **18:22**

il reste à procéder à la liquidation des biens.

Faut-il passer obligatoirement par un avocat pour demander la désignation d'un huissier car il y a désaccord entre nous. sinon comment dois-je procéder.

merci

Par **Domil**, le **29/01/2011** à **19:15**

C'est d'un notaire dont vous avez besoin

Par **jo1256**, le **30/01/2011** à **09:55**

la demande de désignation d'un notaire en cas de désaccord doit-elle obligatoirement être faite via un avocat? merci